PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

PLAN REGLEMENTAIRE D28 SUP - IOD

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE VIEIL-MOUTIER

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

Le Président,

Claude PRUDHOMME

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'développement et d'urbanisme et de développement économique

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019 (seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 eme)

SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

Servitudes de passage

PT3 - Réseaux de télécommunication

Servitudes d'alignement

EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales

Tracé de voie

T1 - Zone de protection

Servitudes de classement et de protection

Installation sportive

JS1 - Enceinte

PT1 - Centre de réception

Emetteur ou récepteur

PT2 - Centre d'émission ou réception

PT2 - zone de protection

Habillage du cadastre

Bati ou groupe de batis ajouté au cadastre

Bâtiments

Parcellaire

Voie ferrée

Eau (Rivière, fleuve, plan d'eau)

Surface en eau

Terrain de Sport

Limite de commune

Servitudes d'abord ou de voisinage

INT1 - Cimetière

INT1 - Périmètre de protection

INFORMATIONS ET OBLIGATIONS DIVERSES

AD - Surface soumise à autorisation de défrichement

APB - Aire d'Arrêté de Protection de

Itinéraire cyclotouristique

ZNIEFF I

Natura 2000

ZSC Zone de Spéciale de Conservation

0 50 100 200 300 400 500 m

Sources : ©DGI cadastre 2019, ©IGN - BD Parcellaire® 2018, DDTM 62 2018, ©DREAL Nord-Pas de Calais, BDCO 2019

VIEIL-MOUTIER